

Rapporteur : Monsieur Gilles Mauduit

OBJET : Location de matériels et prestations diverses du service logistique. Actualisation des tarifs 2009

La ville de Châtellerault apporte un soutien logistique à diverses initiatives évènementiels. Elle possède pour cela un parc de matériels (mobiliers , structures, sonorisation, éclairage scénique..) qu'elle peut mettre à disposition ou louer selon l'origine de l'initiateur de l'évènement (association, privé...). Chaque matériel représente une valeur locative qui est réactualisée tous les ans. Cette réactualisation est basée sur le coût de la vie (indice INSEE).

* * * * *

VU l'article I 2122-2 du code général des collectivités territoriales, relatif aux attributions exercées par délégation du Conseil Municipal,

VU la décision 2007/217 du 6 décembre 2007 relative aux tarifs 2008 pour la location de matériels et prestations diverses.

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs de location de matériels et de prestations diverses pour l 'année 2009,

Le conseil ayant délibéré, décide :

- d'actualiser les tarifs des matériels au 1er janvier 2009, conformément aux tableaux ci-annexés,
- d'imputer les recettes sur les lignes budgétaires correspondantes,
- de charger le Maire ou l'adjoint délégué de l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture
Le 12/12/08 n° 12331
Publié en mairie
Le 9/12/08

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS